

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 15 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
9 NOVEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
25 NOVEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 27
Votants : 32

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Bernard AUDRAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Eric LIPPENS, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, Régine ROSSET.

M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION n°148-2016 – POLE SERVICES AUX HABITANTS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX
TRANSPORTS COLLECTIFS DANS LE CADRE D'ACTIVITES SPORTIVES, SCOLAIRES ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, présente les éléments relatifs à la consultation qui a été lancée pour assurer les transports dans le cadre d'activités sportives, scolaires et de l'accueil de loisirs.

Ce marché est passé en procédure formalisée par le biais d'un appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, conclu à compter du 2 janvier 2017, pour une durée de 20 mois reconductible deux fois pour une année.

Les prestations sont réparties en trois lots :

- Lot n°1 - Transport des élèves pour l'activité piscine, dans le cadre scolaire
- Lot n°2 - Transport des élèves pour l'activité nautique, dans le cadre scolaire
- Lot n°3 - Transport des enfants dans le cadre des activités de loisirs, hors temps scolaire

3 entreprises ont retiré le dossier de consultation. 3 entreprises ont remis une offre pour chacun des lots.

Les offres des différents candidats ont été analysées en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 70 %
- Valeur technique dans laquelle sera analysée la qualité des moyens : 30 %

La commission qui s'est réunie le 8 novembre 2016 propose de retenir :

- Pour le lot n°1 : la société PINEAU de PUCEUL (44), qui est la mieux-disante pour un montant global estimatif de 42 637,00 euros HT ;
- Pour le lot n°2 : la société MAURY de ROCHEFORT-EN-TERRE, qui est la mieux-disante pour un montant global estimatif de 7 619,28 euros HT ;
- Pour le lot n°3 : la société BOCENO d'ARZAL, qui est la mieux-disante pour un montant global estimatif de 33 087,55 euros HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec les sociétés ci-dessus et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 24/11/16
Le Président,

